



Conseil de sécurité

Distr. générale
3 mars 2020
Français
Original : arabe

Lettre datée du 28 février 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Libye auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, je tiens à vous informer que les forces hostiles qui ont attaqué la ville de Tripoli en ce 28 février 2020 ont procédé à d'intenses pilonnages indiscriminés au moyen d'armes lourdes et tiré plus d'une centaine de missiles Grad sur les quartiers d'Abou Salim et de Hadaba et l'aéroport international de Mitiga. Ces pilonnages ont fait un grand nombre de victimes parmi les civils et des dégâts considérables au niveau des infrastructures, ce qui prouve que ceux qui ont diligenté cette attaque cherchaient de manière claire et explicite à torpiller l'action internationale visant à instaurer la paix en Libye, en violation flagrante de la trêve décrétée en janvier. Mon gouvernement met en garde contre les conséquences que pourrait avoir la poursuite de ces actes criminels, à savoir un déplacement massif des habitants de la ville de Tripoli, soit un tiers de la population libyenne, ce qui entraînerait une catastrophe humanitaire n'augurant rien de bon.

À cet égard, mon gouvernement tient à rappeler que le Conseil de sécurité avait, dans plusieurs résolutions, la dernière en date étant la résolution [2510 \(2020\)](#), condamné l'escalade de la violence militaire dans la banlieue de la ville de Tripoli, et demandé que toutes les parties se conforment au droit international humanitaire. Mon gouvernement demande donc au Conseil d'amener l'agresseur et les pays, qui sèment le chaos en Libye en lui apportant un soutien indéfectible, à agir rapidement pour mettre un terme à ces ravages absurdes qui touchent la vie de civils et prie instamment l'agresseur de respecter la trêve parrainée par l'ONU et le Représentant spécial du Secrétaire général, Ghassan Salamé, afin de veiller à ce que les autres parties respectent le cessez-le-feu et le retour des personnes déplacées, en vue de faire aboutir le dialogue politique et militaire à Genève.

Tout en vous informant de cette évolution dangereuse, nous vous assurons une fois de plus que le Gouvernement libyen continuera de s'acquitter de son devoir et cherchera à repousser cette agression par tous les moyens dont il dispose, exerçant ainsi un droit garanti par sa législation et le droit international. Il n'exclut pas d'opter pour la paix lorsque toutes les parties, y compris internationales, donneront la preuve de leur fiabilité et de leurs bonnes intentions en faveur de la stabilité en Libye et aideront les Libyens à parvenir à des solutions acceptables pour tous.



Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Taher **Elsonni**
